



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**RUBBOL WP 175**

Code: DEU35501

## 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

**Nom et/ou code produit** : RUBBOL WP 175

**Manufacturier** : AkzoNobel Decorative Coatings b.v.  
Rijksstraatweg 31 / 2171 AJ  
Postbus 3  
2170 BA Sassenheim  
The Netherlands  
tel +31 (0)71 308 3400  
fax +31 (0)71 308 3273  
Internet: www.sikkens.nl  
+31(0)71-3086944

## 2. Information sur les composants

Substances presenting a health or environmental hazard within the meaning of the Dangerous Substances Directive 67/548/EEC.

Nom chimique*	no CAS	%	Numéro CE	Classification
butylglycol	111-76-2	1-2.5	203-905-0	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

\* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

## 3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

### Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané bien connu. Ne PAS utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS faire vomir.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.  
Ne pas utiliser : jet d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant du feu atteindre les égouts ou les voies d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

**Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.**

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation :
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter l'apparition de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.
- En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été éloignée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.
- Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires et de brouillard de pulvérisation générés par l'application de cette préparation.
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.
- Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
- Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.
- Entreposage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'inflammation.
- Tenir éloigné de : OXIDIZING AGENTS, alcalins forts, acides forts.  
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures techniques** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Nom des ingrédients

butylglycol

### Limites d'exposition professionnelle

**Lijst Grenswaarden (Belgique, 2002). Peau**

VL: 123 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

VL: 25 ppm 8 heure(s).

### Équipement de protection individuelle

#### **Système respiratoire**

- : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.

#### **Peau et corps**

- : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

## RUBBOL WP 175

- Mains** : Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants: alcool polyvinylique ou néoprène.
- Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.
- Yeux** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Odeur** : Non disponible.
- Couleur** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Coupe fermée: >100°C (212°F).
- pH** : Non disponible.
- Viscosité** : Cinétique: 250 cSt
- Densité relative** : 1.334 (Eau = 1)
- Densité de vapeur** : La plus haute valeur connue est 4.07 (Air = 1) (butylglycol). Moyenne pondérée: 1.57 (Air = 1)
- Limite inférieure d'explosion** : Le plus haut niveau connu est SEUIL MINIMAL: 2.6% SEUIL MAXIMAL: 12.6% (propane-1,2-diol)
- Solubilité** : Soluble dans l'eau froide.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : OXIDIZING AGENTS, alcalins forts, acides forts.

## 11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible. La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (1999/45/CE) et a été classée pour ses propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails. Voir chapitres 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Le 2-butoxyéthanol et son acétate sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

## 12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible.  
Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (1999/45/CE) et a été classée pour ses propriétés écotoxicologiques.

### Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
2-butoxyethanol	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heures	1490 mg/l

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

**Catalogue Européen des Déchets** : Non disponible.

**Déchets Dangereux** : A la connaissance du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive 91/689/CEE.

**Date d'édition** : 28-03-2003.

Page 3 de 4

## 14. Informations relatives au transport

### Terre-Route/Chemin de fer

Numéro NU : Non réglementé.

### Voie maritime

Numéro NU : Non réglementé.

Polluant marin : Non.

### Voie aérienne

Numéro NU : Non réglementé.

### Voies fluviales

Numéro NU : Non réglementé.

## 15. Information réglementaire

Réglementation de l'Union : Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la directive européenne 88/379/CEE.

### Européenne

**Phrases de risques** : Ce produit n'est pas classifié selon les règlements de l'Union européenne.

**Mentions de sécurité** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S23- Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Avertissements supplémentaires** : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**Classification statistique de la CEE (code douanier)** : 32089091

## 16. Autres informations

**Classification FIPEC** : 9

**Texte intégral des phrases R numérotées mentionnées à la section 2 - Belgique** : R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

**Date d'édition** : 28-03-2003.

### Avis au lecteur

*Les informations contenues dans cette fiche de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois nationales et européennes en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche de sécurité constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.*

Version 0.03

Page 4 de 4